

Termes de Référence

Organisation panaméricaine de la Santé

Groupe de consultation de la société civile pour la gestion des risques d'urgence sanitaire

But

L'engagement de l'OPS avec les organisations issues de la société civile (OSC)¹ est un élément clé pour atteindre les objectifs stratégiques de l'Organisation. La collaboration étroite entre l'OPS et les organisations locales est d'autant plus cruciale dans le contexte de la préparation et de la réponse aux urgences, étant donné que celles-ci commencent et se terminent au sein même des communautés. Les membres de la communauté sont toujours les premiers touchés et les premiers à intervenir en cas d'événement adverse. Ils sont également une composante essentielle des efforts de récupération post-urgence et de renforcement de la résilience communautaire.

Les OSC sont particulièrement bien positionnées pour faciliter la coordination et appuyer les efforts de préparation et de réponse aux urgences sanitaires, car elles sont directement constituées de membres des communautés et vivent au sein de celles-ci, là où une intervention immédiate est la plus nécessaire. Les OSC sont des entités de confiance qui jouent un rôle central dans la prévention, la préparation et l'adoption de mesures d'anticipation pour faire face aux risques d'urgence sanitaire.

La pandémie de COVID-19 a démontré un engagement et une participation accrues des OSC dans la réponse et les efforts de récupération postpandémie, mettant ainsi en évidence leur influence et leur importance dans les communautés durant et après les situations d'urgence. Pendant la pandémie, les OSC ont plaidé en faveur de l'amélioration des mesures de santé publique et de leur financement et ont constitué des sources d'information essentielles qui ont contribué à l'accès aux services pour les personnes touchées de manière disproportionnée par la pandémie.

En réponse aux leçons tirées de la pandémie et d'autres catastrophes récentes, l'OPS vise à accroître son engagement significatif avec les OSC pour renforcer la préparation et la résilience des communautés face aux situations d'urgence. Pour ce faire, l'OPS mettra en place un Groupe de Consultation de la Société Civile afin d'informer et d'améliorer son travail de gestion des risques liés aux situations d'urgence sanitaire et de renforcer la participation systématique de la société civile et des communautés à ces efforts aux niveaux infranational, national et régional. L'objectif est de garantir une approche plus inclusive de la préparation et

¹ Les OSC sont définies comme un large éventail d'organisations non gouvernementales ou à but non lucratif composées d'individus partageant des valeurs et des engagements envers des communautés locales et/ou des causes.

réponse aux urgences sanitaires dans les pays des Amériques. Le Groupe de Consultation fournira des recommandations et des conseils sur les principales priorités en matière de mécanismes et de processus plus participatifs et inclusifs pour la gestion des urgences sanitaires dans la Région et sur la manière d'améliorer les interactions entre l'OPS, les gouvernements et la société civile. Les recommandations et le retour d'information pourront à terme contribuer à une discussion plus large sur l'engagement des OSC dans les programmes et les départements de l'OPS, de façon plus généralisée.

Objectif principal

L'objectif principal du Groupe de Consultation de la Société Civile de l'OPS pour la Gestion des Risques liés aux Situations d'Urgence Sanitaire est de rassembler diverses voix de la société civile et des organisations communautaires pour partager des recommandations et des enseignements qui soutiendront les efforts de l'OPS pour renforcer l'engagement avec les OSC aux niveaux régional, national et local avant, pendant et après les situations d'urgence.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de ce groupe de consultation sont les suivants

1. Établir une plateforme commune de dialogue et renforcer la collaboration entre l'OPS et les OSC.
2. Conseiller et fournir des recommandations à l'OPS sur la collaboration avec les OSC avant, pendant et après les situations d'urgence.
3. Élaborer des stratégies visant à améliorer la représentation et la participation des OSC et des organisations communautaires dans les mécanismes, les politiques et les opérations de gestion des urgences sanitaires.

Le groupe de consultation sera piloté pendant une phase initiale d'environ 12 mois, à l'issue de laquelle son mandat, ses objectifs, sa structure et sa méthodologie pourront être revus et ajustés.

Le groupe de consultation initial sera composé de 15 à 20 représentants de la société civile et d'organisations communautaires. L'OPS s'efforcera d'assurer une répartition géographique adéquate ainsi qu'une représentativité linguistique et communautaire dans la sélection des organisations participantes. L'élargissement ultérieur du nombre d'organisations participant au groupe de consultation et la création de groupes de travail thématiques seront envisagés dans le cadre de la phase initiale.

Responsabilités

Au cours de la phase initiale des travaux, le groupe de consultation de la société civile de l'OPS s'attachera à :

- Se réunir au moins trois fois au cours d'une année.
- Discuter de l'adéquation des formes d'engagement stratégique existantes de l'OPS pour la gestion des risques liés aux urgences sanitaires.
- Identifier et discuter les rôles clés et la valeur ajoutée des OSC dans la gestion des risques liés aux urgences sanitaires.
- Partager des informations sur la présence et les capacités opérationnelles des OSC dans la Région des Amériques et appuyer la cartographie de ces OSC pour soutenir la préparation aux urgences sanitaires et le soutien à la réponse.
- Contribuer à informer et à guider les initiatives du département des urgences sanitaires de l'OPS afin de garantir l'adéquation culturelle de ses interventions et de renforcer la responsabilité vis-à-vis des communautés bénéficiaires.
- Conseiller sur les possibilités de collaboration dans les efforts de préparation et de réponse aux urgences sanitaires.
- Classer les opportunités par ordre de priorité en fonction de la faisabilité, de la facilité de mise en œuvre, des lacunes, des besoins, etc.
- Produire un rapport qui résume les possibilités et les mécanismes d'amélioration de la collaboration entre l'OPS et les OSC pour la préparation et la réponse aux situations d'urgence sanitaire.
- Conseiller sur les prochaines étapes pour le développement du Groupe de Consultation de la Société Civile et la possible formation d'une Commission formelle.

Principes fondamentaux

Le Groupe de Consultation de la Société Civile de l'OPS pour la Gestion des Risques liés aux Situations d'Urgence Sanitaire adhèrera aux principes suivants :

- Inclusion et diversité
- Confiance
- Transparence
- Responsabilité
- Communication
- Curiosité
- Ouverture d'esprit
- Respect de la législation sur les droits de l'homme et des politiques de l'OPS

Critères d'éligibilité des membres

Qui peut participer au groupe de consultation ?

Les participants éligibles à être membre du Groupe de Consultation de la Société Civile de l'OPS pour la Gestion des Risques liés aux Situations d'Urgence Sanitaire sont des Organisations Non Gouvernementales, y compris, par exemple, des organisations de base communautaire, des groupes et réseaux de la société civile, des organisations

professionnelles, des groupes professionnels et des groupes de patients, etc. L'objectif est d'obtenir un échantillon représentatif de la diversité des organisations de la société civile et des communautés, y compris celles provenant de différents niveaux de revenus, d'une variété de domaines d'intérêt et de régions et niveaux géographiques.

Les organisations membres doivent répondre aux critères suivants :

- Les objectifs et le but de l'organisation membre doivent être compatibles avec les valeurs et les politiques de l'OPS.
- Les membres doivent respecter la nature intergouvernementale de l'OPS et le pouvoir de décision de ses États membres.
- Les membres doivent être considérés comme des organisations non gouvernementales au sens du cadre d'engagement avec les acteurs non étatiques (FENSA) de l'OPS et satisfaire à la procédure de diligence raisonnable et d'évaluation des risques prévue par le FENSA.
- Les membres doivent contribuer au progrès de la santé publique aux niveaux international, régional, national et/ou local et aux objectifs, à la vision et la mission du groupe de consultation de la société civile de l'OPS.
- Les organisations membres doivent être basées dans la région des Amériques et avoir une connaissance pratique d'au moins une des quatre langues officielles de l'OPS (anglais, espagnol, français, portugais).
- Les membres doivent être prêts à s'engager auprès du groupe pour une période d'au moins 12 mois.

Chaque participant au groupe de consultation de la société civile de l'OPS pour la gestion des risques liés aux situations d'urgence sanitaire devra :

- Adhérer au mandat du groupe de consultation ;
- Participer activement et soutenir le groupe de consultation, son but, ses objectifs, ses principes directeurs, son travail et ses activités ;
- Assister et participer de manière active et constructive aux réunions du groupe de consultation de la société civile de l'OPS ;
- Assumer des responsabilités conformément à la répartition des tâches et apporter des contributions significatives dans le cadre des travaux et des activités du groupe consultatif de la société civile ;
- Agir dans le meilleur intérêt de la santé publique en conformité avec les politiques de l'OPS ; et,
- Assurer une communication efficace avec l'OPS et les autres participants en ce qui concerne les activités liées aux objectifs.